

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Provence Promotion : cotisation et subventions

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de renouveler l'adhésion du Département à Provence Promotion en qualité de partenaire territorial,
- d'approuver le versement de la cotisation correspondante pour l'exercice 2018 soit 40 000 €
- d'attribuer à Provence Promotion, d'une part, une subvention de 110 000 € pour la réalisation d'un « storytelling », et d'autre part, une subvention de 50 000 € pour l'attraction d'investisseurs touristiques dans le département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame MILON ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée